



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UGAP

Question écrite n° 16710

Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Cet établissement public industriel et commercial a pour mission principale d'acheter et de céder des produits et services destinés aux personnes publiques. Il apporte aussi à ces personnes l'assistance technique dont elles peuvent avoir besoin en matière d'équipement et d'approvisionnement. Il est à noter que l'UGAP fonctionne sans aucune subvention dans un contexte ouvert à la concurrence. Enfin, cet établissement est rentable, puisqu'il verse à l'Etat près de vingt-cinq millions de francs chaque année au titre de l'IS. Malgré cela, depuis huit mois, le Gouvernement ne semble pas en mesure de définir avec précision le périmètre juridique et économique sur lequel cet établissement doit construire son avenir. Les mille salariés s'interrogent sur les réelles intentions de l'Etat en la matière. Quelle mission et quel statut pour l'UGAP ? Quels moyens mettre en oeuvre pour conforter la pérennité de l'établissement et ses emplois ? Quel avenir pour l'achat public en France ? Enfin, est-il envisagé qu'à terme les administrations, les ministères, les collectivités locales et territoriales développent d'importants services « achats » pour remplacer éventuellement la structure existante de l'UGAP ? Sur l'ensemble de ces questions, il lui demande donc des réponses très précises afin de rassurer les salariés concernés.

Texte de la réponse

Une procédure judiciaire en cours, concernant les achats de la direction des constructions navales à Toulon, a conduit à mettre en cause la régularité des procédures de passation de certains marchés de l'UGAP. Dès décembre dernier, le Gouvernement a demandé à l'union, d'une part, la cessation immédiate de la passation de marchés selon des procédures susceptibles d'être critiquables au regard du code des marchés publics auquel cet établissement est soumis par son décret statutaire, d'autre part, la passation aussi rapide que possible de nouveaux marchés pour assurer l'approvisionnement des administrations et collectivités qui ont recours à ses services. L'Etat attend que l'UGAP, qui restera un établissement public, continue d'offrir, dans le plus strict respect des règles de droit, le meilleur service aux acheteurs publics. Un nouveau président, M. Olivier Bailly, vient d'être nommé et a pour mission d'élaborer rapidement, dans la concertation sociale et la transparence, un plan stratégique répondant à cet objectif et visant à créer les conditions d'une relance de l'activité afin de préserver au mieux l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16710

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3691

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4294